

## ***Séance du 22 avril 2014***

*L'an deux mil quatorze, le vingt deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.*

*Etait présent, l'ensemble des membres du conseil municipal à l'exception de M. LOURDAULT Marc absent excusé ayant donné procuration à Mme POCQUET A-M*

*Mme GUARDABASSI Carole a été élue secrétaire de séance.*

*Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :*

***Ajout d'un sujet :***

***Aménagement du rond point « entrée de Warmeriville » sortie A 34***

***Oui à l'unanimité***

***Approbation de la séance du 9 avril 2014***

***14 pour et 4 contre***

***N° 19-2014***

***Vote du budget primitif 2014 avec définition des taux d'imposition pour 2014***

***19 pour***

### ***Budget primitif 2014***

*Le maire délègue à l'adjoint en charge des finances, la présentation de la proposition du budget primitif 2014 qui s'équilibre dans les deux sections somme suit :*

- *Dépenses de fonctionnement : 1 059 056.00 €*
- *Recettes de fonctionnement : 1 059 056.00 €*
  
- *Dépenses d'investissement : 141 065.00 €*
- *Recettes d'investissement : 141 065.00 €*

*Mme DESENEPART Agnès est obligée de quitter la séance et s'en excuse auprès de l'assemblée, il est 21 h 50.*

*Mme POCQUET A-M demande que soit fait ultérieurement, un tour de table à propos de la taxe d'aménagement.*

**Le Maire informe l'assemblée des taux moyens communaux 2014 au niveau :**

	<b>National</b>	<b>et</b>	<b>Départemental</b>
Taxe d'habitation	23.88 %		28.86 %
Taxe foncière (bâti)	20.11 %		26.06 %
Taxe foncière (non bâti)	48.94 %		23.46 %

Puis l'assemblée prend connaissance des taux votés en 2013 au niveau de la commune pour être appliqués sur les bases communales.

<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>18.13 %</b>
<b>FONCIER BATI</b>	<b>19.37 %</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>19.30 %</b>

Le maire propose, puisque le budget le permet, de ne pas augmenter les taux communaux pour cet exercice 2014. Après délibération, le conseil municipal confirme ce choix fait depuis déjà deux mandats puis arrête les taux suivants :

<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>18.13 %</b>
<b>FONCIER BATI</b>	<b>19.37 %</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	<b>19.30 %</b>

### **Définition des subventions allouées en 2014**

**17 pour - 0 contre - 0 abstention**

Définition de la liste des subventions avec le montant correspondant

Liste des subventions proposées avec les bénéficiaires suivants :

<i>Nom de l'organisme Subvention de fonctionnement aux associations loi 1901</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<i>Comité de jumelage</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Foyer volume</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Rallye sport de Warmeriville</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Tennis club de Warmeriville</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Ecole de tennis</i>	<i>3 500 €</i>
<i>Amicale des sapeurs pompiers</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Jeunes sapeurs pompiers</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Ass. Locale aide Familiale</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Ass. Parents d'élèves APPEL</i>	<i>500 €</i>
<i>Club du temps libre</i>	<i>600 €</i>
<i>UNC anciens combattants</i>	<i>400 €</i>

<i>APOGERR</i>	200 €
<i>Ass. De camp enfant trisomique</i>	61 €
<i>La prévention routière</i>	61 €
<i>Les papillons blancs</i>	61 €
<i>Ass. Paralysés de France</i>	61 €
<i>Ass. Frse des sclérosés en plaque</i>	61 €
<i>Ass. Frse de Myopathie</i>	61 €
<i>Ass. Nationale Croix de Guerre et valeur</i>	30 €
<i>Association ADOT 51</i>	50 €
<b>TOTAL :</b>	<b>19 346 €</b>
<b>Subventions exceptionnelles :</b>	<b>6 154 €</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>25 500 €</b>

*L'assemblée arrête cette liste de bénéficiaires avec les montants proposés.*

#### **N° 20-2014**

***Participation de la collectivité aux séjours organisés par le collège à l'intention des élèves durant l'année scolaire actuelle***

***18 pour***

*Monsieur le maire informe le conseil municipal des voyages pédagogiques auxquels participent les élèves de la commune. Un séjour en Allemagne a été organisé du 31 mars au 5 avril dernier par le collège de Bazancourt.*

*Un autre séjour dans le Jura aura lieu du 12 au 16 mai prochain.*

***Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'allouer une aide financière d'un montant de 20 € par voyage et par enfant domicilié dans la commune.***

#### **N° 21-2014**

***Avis à donner concernant le dossier de la ZAC Sohettes  
Val des Bois présenté par la C.C.I.R.E.***

***« Au titre de la loi sur l'eau »***

***18 pour***

*Le maire expose à l'assemblée la procédure en cours. Un dossier est disponible pour la consultation de tous, les élus et le public. Cette consultation est réalisée au titre de la loi sur l'eau et fait l'objet d'une enquête publique qui se terminera le 15 mai prochain.*

*Après réflexion, l'assemblée décide de statuer ultérieurement sur ce dossier ; dès que l'enquête publique sera terminée.*

## **N° 22-2014**

### **Procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Avis sur le dossier de réalisation de la ZAC**

#### **16 pour 2 contre 0 abstention**

*Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay (C.C.I.R.E.) a pris l'initiative d'engager une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) le 29 février 2012, afin de créer deux parcs d'activités à vocation tertiaire, logistique et industrielle, sur les territoires des communes de Lavannes, Pomacle, Isles sur Suippe et Warmeriville.*

*La phase de création de la Z.A.C. est aujourd'hui achevée par un arrêté préfectoral daté du 2 août 2012, et la C.C.I.R.E. engage à présent la phase de réalisation de la Z.A.C., formalisée par la constitution d'un dossier de réalisation.*

*Cette étape consiste à présenter le programme des équipements publics dans la zone, le programme des constructions à réaliser dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement. L'étude d'impact environnemental, jointe initialement au dossier de création de la Z.A.C. de 2012, a été complétée avec notamment les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.*

*Pour mémoire, la création et la réalisation de cette Z.A.C. Sohettes / Val des Bois relève de la compétence de l'Etat. Dans ces conditions et par courrier daté du 21 mars 2014, le Préfet de la Marne sollicite la commune de Warmeriville pour obtenir son avis sur le dossier de réalisation de la Z.A.C. Cette demande est établie au regard des dispositions actuelles de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme*

#### **Le Conseil municipal**

- **Vu** le code de l'urbanisme, et notamment son article R.311-8,
- **Vu** le dossier de demande de réalisation de la Z.A.C. transmis par le Préfet de la Marne le 24 mars 2014.
- **Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

#### **Après en avoir délibéré**

1. Prend acte du contenu du dossier de demande de réalisation de la Z.A.C. Sohettes / Val des Bois transmis par le Préfet de la Marne,
2. Donne un avis favorable sur ce dossier.

## **N° 23-2014**

### **Aménagement du Rond Point, « entrée Warmeriville » sortie A 34**

#### **12 pour 4 contre 2 abstentions**

*L'assemblée prend connaissance des différents devis présentés pour l'aménagement*

*paysager du rond point à l'entrée de Warmeriville à la sortie de l'A 34.*

*Devis présenté par l'entreprise CLEMENT : 8 498.65 €*

*Devis présenté par l'entreprise MICHAELIS : 6 459.50 €*

*Devis présenté par l'entreprise BUENO Paysage : 10 446.72 €*

*Après réflexion, l'assemblée décide de retenir le moins disant (12 pour, 4 contre (car jugé trop onéreux pour le projet concerné) et 2 abstentions)*

*Informations diverses :*

*Le maire communique l'actualité communautaire notamment le résultat des élections :*

*Président M. KERHARO Yannick.*

*1<sup>er</sup> Vice Président : M. RIFFE Guy.*

*et 2<sup>e</sup> Vice Président : M. GRIFFON Pol.*

*Prochaines séances : le 27 mai prochain et le 8 juillet prochain.*

*Questions diverses :*

*Mme POCQUET A-M demande :*

- à participer à deux formations pour élus lesquelles sont proposées par l'association des maires de la marne. Elle remettra en mairie les imprimés complétés, nécessaires à l'inscription pour y être visés et transmis.*
- à connaître la nature des câbles en cours de dépose dans la commune. Le maire répond qu'il s'agit des câbles de la vidéo surveillance.*
- à connaître le compte rendu de la dernière réunion de la commission des fêtes. Mme DOUSSAINT N. explique qu'elle attend encore des réponses.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.*

*Suivent les signatures :*

*MOUSEL P :*

*LIESCH J-M :*

*DOUSSAINT N. :*

*GRIFFON Pol :*

*DOBIGNY Myriam :*

*RICHARD Daniel :*

*POINSOT Jean-Marie :*

*CAILLOT Jeanne :*

*DESÉNÉPART Agnès :*

*SOSNOWSKI Richard :*

*GAIDOZ H :*

*CHARBEAUX Armelle :*

*MASCRET Nathalie :*

*GUARDABASSI Carole :*

*MASSICOT Fabien :*

*HAUTAVOINE Gérard :*

*POCQUET Anne-Marie :*

*LOURDAULT Marc : **absent excusé**  
A donné procuration à Mme POCQUET A-M*

*LEROY Herbert :*